

---

**TITRE :** Analyse et commentaires d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail concernant l'avis émis par le Comité consultatif Jeunes sur « *les transitions entre l'école et le marché du travail* »

---

## CONTEXTE

En 2013, le Comité consultatif Jeunes (CCJ) a participé à des travaux menés par Emploi-Québec ayant pour but d'identifier les besoins des jeunes qui éprouvent des difficultés d'intégration en emploi à la fin de leurs études ou après avoir abandonné leur parcours scolaire. L'objectif étant d'optimiser l'offre de service offerte par Emploi-Québec aux jeunes âgés de moins de 25 ans afin de favoriser leur participation au marché du travail.

Le CCJ a publié par la suite un avis intitulé « Les transitions entre l'école et le marché du travail ». Cet avis porte sur les problématiques vécues par les jeunes dans leurs démarches d'intégration en emploi au cours de la période de transition entre la fin des études et l'insertion au marché du travail. L'avis traite de six problématiques jugées prioritaires : les choix professionnels, l'adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, le décrochage scolaire et l'abandon aux mesures d'emploi, le sous-emploi, le travail atypique et le chômage.

Treize recommandations sont issues de cet avis dont :

- 9 interpellent directement Emploi-Québec
- 2 le Ministère
- 1 la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)
- 1 la CPMT et Emploi-Québec.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

D'emblée, Emploi-Québec salue la pertinence ainsi que la rigueur analytique de cet avis préparé par le CCJ. Cet avis permet ainsi de mieux saisir les difficultés de transitions socioprofessionnelles vécues par plusieurs jeunes ainsi qu'à identifier des pistes de solution à privilégier dans les années à venir.

Pour Emploi-Québec et ses partenaires, il importe ainsi de disposer de leviers structurants afin d'atténuer les ruptures sur le marché du travail qu'entraînent certaines transitions professionnelles, tout en permettant une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences de la main-d'œuvre. L'avis du CCJ rejoint en ce sens les orientations stratégiques de la planification quadriennale (2014-2018) d'Emploi-Québec.

Le CCJ interpelle Emploi-Québec essentiellement pour les services aux individus dans une perspective d'aide à l'emploi des jeunes. La CPMT est invitée via les conseils régionaux des partenaires du marché du travail à poursuivre la sensibilisation des entreprises pour qu'elles respectent les conditions pour la réussite scolaire des étudiants, lesquels travaillent pendant leur cheminement scolaire. Enfin, Emploi-Québec et la CPMT sont invités à poursuivre leur collaboration avec le MELS notamment pour la promotion des programmes de formation professionnelle.

## COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

### Les choix professionnels

Le premier chapitre soulève la problématique liée à l'incapacité pour certains jeunes d'exprimer un choix en matière de formation professionnelle ou d'emploi. L'offre de service en orientation scolaire et professionnelle semble insuffisante pour répondre aux besoins des jeunes qui ont peu de connaissances des perspectives d'emploi et des caractéristiques du marché du travail. Lorsqu'ils ne fréquentent plus l'école, ils ont un accès encore plus limité à ce type de service.

Pour aider les jeunes à préparer leur future activité professionnelle, le CCJ recommande :

**Recommandation 1 :** *Qu'Emploi-Québec, le MELS<sup>1</sup> et le MESRS<sup>2</sup> repensent de façon concertée l'accompagnement des jeunes dans leur choix de carrière dans les services d'orientation offerts en milieu scolaire, et ce, pour toutes les étapes de leur cheminement scolaire.*

---

<sup>1</sup> MELS : Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

<sup>2</sup> MESRS : Ministère de l'Enseignement supérieur, Recherche et Science

Comme le souligne le CCJ, l'un des principaux défis que le Québec aura à relever dans les prochaines années sera de former une main-d'œuvre compétente apte à répondre aux besoins du marché du travail. Pour Emploi-Québec, il est ainsi essentiel que les jeunes aient accès à une information dynamique et à jour sur les besoins du marché du travail et sur l'offre de formation permettant d'occuper les emplois disponibles. Le défi est donc d'assurer une meilleure diffusion de cette information et celle-ci ne peut se concrétiser sans une action concertée des principaux acteurs dont, notamment, le réseau de l'éducation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Rappelons qu'Emploi-Québec diffuse l'IMT et informe les intervenants du monde de l'éducation des besoins du marché du travail, à l'occasion de différentes conférences et différents événements nationaux, régionaux et locaux. Emploi-Québec collabore également avec le MELS et le MESRS à l'exercice de *priorisation* des besoins de formation professionnelle et technique de la CPMT, dont l'objectif est d'identifier des professions pour lesquelles l'offre de formation professionnelle et technique devrait être augmentée, pour mieux répondre aux besoins du marché du travail.

Emploi-Québec accueille favorablement cette première recommandation. En effet, l'accès à une information claire et dynamique permettant de faire des choix éclairés en matière de parcours scolaire et professionnel demeure un enjeu pour faciliter les transitions entre l'école et le marché du travail. Cette recommandation visant à « repenser » la concertation en matière d'accompagnement des jeunes dans leur choix de carrière représente certainement une avenue à considérer pour les services publics d'emploi.

### **L'adéquation formation-emploi**

Le second chapitre aborde la question du jumelage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. La problématique de l'adéquation formation-emploi y est abordée. L'avis documente ainsi la problématique de la surqualification en emploi d'une catégorie de jeunes ainsi que les difficultés des jeunes sans diplôme d'études secondaire d'intégrer le marché du travail.

Les pistes de solution mises de l'avant sont ainsi orientées vers la valorisation de la formation professionnelle ainsi que la mobilité interrégionale. Le CCJ recommande :

**Recommandation 2 :** *Que la CPMT et Emploi-Québec collaborent avec le MELS, le MESRS et le Secrétariat à la jeunesse à l'identification de nouvelles façons de promouvoir les différents programmes d'études, notamment de formation professionnelle.*

**Recommandation 3 :** *Qu'Emploi-Québec, via ses directions régionales, travaille étroitement avec les organismes terrain, dont Place aux jeunes en région et les ressources externes en employabilité, pour mieux faire connaître de part et d'autre les services offerts par les organismes publics d'emploi et les organismes communautaires.*

**Recommandation 4 :** *Qu'Emploi-Québec, après une évaluation du programme passé, considère la possibilité de réintégrer les équipes jeunesse dans les CLE, notamment sous la forme de projet-pilote dans les régions dont la clientèle est plus jeune.*

Emploi-Québec contribue à l'identification et à la promotion de métiers issus de la formation professionnelle et technique offrant de bonnes perspectives d'avenir notamment par le site « Tout pour réussir ». Dans une perspective d'adéquation formation-emploi, Emploi-Québec reconnaît comme prioritaire la diffusion de l'information sur le marché du travail, dont les professions offrant de bonnes perspectives d'intégration sur le marché du travail

Tout comme le CCJ, Emploi-Québec considère également qu'il est nécessaire de soutenir la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que le partage des connaissances des ressources du milieu. C'est d'ailleurs à ce titre qu'Emploi-Québec met de l'avant différents leviers en matière de mobilité dont : la régionalisation de l'immigration, la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, l'information sur le marché du travail ainsi que le Placement en ligne. Emploi-Québec, par le biais de ses directions régionales, soutient également les projets « Place aux jeunes », lesquels facilitent la migration et le maintien des jeunes diplômés en région.

En outre, bien que plusieurs initiatives existent en matière de partage d'information et d'expertise des ressources du milieu, le travail de concertation avec les différents acteurs représente toujours un enjeu pour répondre aux besoins des jeunes, surtout ceux défavorisés sur le plan social et professionnel. Les expériences terrain issues de l'Engagement jeunesse permettent dans cette optique d'accroître l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des services offerts aux jeunes de 16 à 35 ans afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement continu vers leur insertion sociale et professionnelle.

Enfin, quant à la recommandation de réintégrer les équipes jeunesse dans les centres locaux d'emploi, l'autonomie de gestion d'Emploi-Québec fait en sorte qu'il appartient à chaque centre local d'emploi d'évaluer la pertinence de spécialiser des ressources dédiées aux jeunes. Les choix organisationnels tiennent ainsi compte des bassins de clientèle jeune, des caractéristiques locales du marché du travail ainsi que des ressources humaines disponibles.

## Le décrochage et l'abandon aux mesures et services d'emploi

Le CCJ aborde la question du décrochage scolaire au niveau secondaire, collégial et universitaire. Les motifs liés au décrochage scolaire varient selon le niveau d'études passant d'un manque de motivation et d'engagement, à l'intérêt porté au programme scolaire choisi ou au surendettement. Quelle qu'en soit la cause, l'impact sur la qualité de vie de ces jeunes n'est pas négligeable, particulièrement lorsque vient le temps d'intégrer le marché du travail.

Ce chapitre aborde également la question des abandons aux mesures actives ainsi que les jeunes qui ne sont ni aux études, ni en formation, ni au travail (NEET).

Cinq recommandations découlent de l'analyse du CCJ :

**Recommandation 5 :** *Que les directions régionales d'Emploi-Québec collaborent à une formation des ressources externes en orientation dans les établissements postsecondaires pour diffuser l'information sur les ressources d'aide disponibles dans les arrondissements, villes et villages.*

Cette recommandation vise à s'assurer que les ressources œuvrant dans les centres de placement et de gestion de carrières des cégeps et des universités sont bien outillées. La Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail (DAIMT) a effectué à l'hiver 2014 une recension des activités des directions régionales qui, dans une perspective d'adéquation formation-emploi, visaient à informer les intervenants de l'éducation et en employabilité (tels que les conseillers en orientation, les intervenants en information scolaire et professionnelle (ISEP), les conseillers en emploi, etc.), des besoins du marché du travail et des outils d'IMT mis à leur disposition.

Il ressort de cette consultation un portrait d'une série d'activités régionales et locales dont les formes et objectifs sont divers : des tables IMT impliquant des intervenants, des présentations ponctuelles aux intervenants, des tournées de présentations dans les écoles, des rencontres avec les gestionnaires lors des Tables Interordres, etc. Ce portrait fait ressortir que les initiatives mises de l'avant par les directions régionales d'Emploi-Québec vont certainement dans le sens de cette cinquième recommandation du CCJ.

**Recommandation 6 :** *Que soit évaluée, par Emploi-Québec, la pertinence que les jeunes décrocheurs de 16 et 17 ans soient plus facilement admissibles à des programmes et mesures qui favoriseraient leur mise en mouvement.*

De façon générale, les jeunes âgés de 16-17 ans ne représentent pas la clientèle des services d'emploi d'Emploi-Québec puisque ces jeunes sont généralement aux études à temps plein. Cependant, les jeunes décrocheurs se présentant dans les centres locaux d'emploi peuvent tout à fait être dirigés vers la mesure d'accompagnement « Initiative, Découverte, Exploration et Orientation (IDÉO) » offerte dans plusieurs carrefours jeunesse-emploi pour aider ces jeunes à réaliser leur projet de vie. Il convient par ailleurs de souligner que les jeunes âgés de 16-17 ans peuvent aussi être admissibles aux mesures actives d'Emploi. Toutefois, une difficulté rencontrée par ces jeunes, lorsqu'ils décident d'entreprendre une démarche d'intégration en emploi, concerne le manque de ressources financières. Ces jeunes mineurs sont réputés à la charge d'un adulte et ne sont pas admissibles à l'aide financière de dernier recours, d'autant plus que la plupart d'entre eux n'ont pas travaillé suffisamment pour se qualifier à l'assurance-emploi.

**Recommandation 7 :** *Qu'Emploi-Québec s'assure, au moment opportun, que le CCJ puisse réagir, via les antennes régionales de ses membres, au plan d'action relatif à la problématique de l'abandon dans les mesures d'emploi dédiées aux jeunes et être consulté lors de la compilation des volets régionaux, soit avant la diffusion du rapport final.*

Les travaux liés à la persévérance aux mesures actives d'Emploi-Québec visent effectivement à s'appuyer sur la collaboration des partenaires concernés – principalement les établissements de formation et les ressources externes en développement de l'employabilité par la persévérance des participantes et des participants aux mesures actives. Pour l'année 2015-2016, Emploi-Québec procédera, dans un premier temps, à la mise en œuvre et au suivi des pistes d'action régionales identifiées en matière de persévérance et dans un deuxième temps, à l'élaboration et à la diffusion d'un répertoire national des bonnes pratiques.

Considérant l'évolution des travaux dans le dossier portant sur la persévérance depuis l'automne 2014, Emploi-Québec prend acte de cette septième recommandation et déterminera dans les prochaines semaines comment le CCJ pourrait être mis à contribution et apporter son expertise en matière de persévérance des jeunes aux mesures et services d'emploi.

**Recommandation 8 :** *Que le MESS, via la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DGARES), réalise une étude de type longitudinal sur les jeunes Québécois qui ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation.*

**Recommandation 9 :** *Qu'Emploi-Québec poursuive ses efforts actuels d'agir en amont afin que les jeunes soient repérés rapidement dans le but d'éviter qu'ils reproduisent la dynamique intergénérationnelle de demande d'aide sociale.*

Concernant ces deux recommandations, Emploi-Québec est préoccupé par la situation des jeunes qui ne sont ni aux études, ni au travail, ni en formation (NEET), notamment lorsqu'ils sont prestataires de l'aide financière de dernier recours. Emploi-Québec a redoublé d'efforts au cours de la dernière décennie pour mettre en œuvre différentes mesures adaptées aux jeunes. D'ailleurs, la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accueil et d'accompagnement soutenu des jeunes demandeurs d'aide financière de dernier recours permettra d'assurer une plus grande efficacité des interventions auprès de cette clientèle, particulièrement en ce qui a trait à leur intégration en emploi.

Emploi-Québec adhère à cette recommandation du CCJ et évaluera avec la Direction générale adjointe de la recherche de l'évaluation et du suivi de la performance du Ministère, la pertinence et la possibilité d'une étude longitudinale sur les jeunes qui ne sont ni à l'école, ni aux études et ni en emploi (NEET).

### **Le sous-emploi, le travail atypique et le chômage**

Dans ce chapitre, le CCJ traite de la question du sous-emploi en parallèle avec la scolarisation de plus en plus importante des jeunes :

**Recommandation 10** : *Qu'Emploi-Québec mousse la diffusion du nouveau Guichet unique en RAC, dont il est l'un des partenaires.*

Emploi-Québec reconnaît, tout comme le CCJ, l'importance de la reconnaissance des compétences (RAC) des personnes. Ce levier d'intervention représente d'ailleurs une stratégie du Plan d'action national 2014-2015 d'Emploi-Québec « Favoriser l'utilisation des processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences que les personnes auront acquises en milieu de travail ou dans d'autres lieux ». Tel que recommandé par le CCJ, les activités de promotion et d'information du nouveau Guichet unique de la RAC se poursuivent dans la région de l'Île-de-Montréal, et ce, autant auprès des partenaires que des intervenants impliqués.

**Recommandation 11** : *Que le MESS crée un nouveau système de protection sociale adapté aux récentes mutations du marché du travail et aux nouvelles catégories de travailleurs atypiques, dont les travailleurs autonomes.*

Cette recommandation incite à la prudence puisqu'une bonne part de cette responsabilité incombe au gouvernement fédéral, lequel est responsable du programme d'assurance-emploi. Pour ce qui est du MESS, les interventions auprès des jeunes les plus à risque de chômage ou de demander une aide financière de dernier recours demeurent prioritaires pour le Ministère. Il est à rappeler que les priorités ministérielles actuelles mettent l'accent sur une meilleure adéquation formation-emploi et qu'il n'est pas envisagé de créer un nouveau système de protection sociale.

**Recommandation 12** : *Que la CPMT, via les partenaires régionaux du marché du travail (CRPMT), poursuive les efforts de sensibilisation des entreprises ayant été initiés par les instances régionales de concertation en persévérance scolaire quant aux conditions à respecter pour favoriser la réussite scolaire des jeunes étudiants qui travaillent.*

Les CRPMT élaborent un plan d'action régional en collaboration avec l'ensemble des partenaires de leur région, en fonction des enjeux à l'égard des clientèles de leur territoire et des priorités qu'ils ont identifiées à cet égard. Par ailleurs, la CPMT est associée aux travaux sur l'adéquation formation-emploi et juge prioritaire d'atteindre une meilleure adéquation entre l'offre de formation et le besoin des entreprises. Les dernières consultations menées en avril 2014 auprès des présidentes et présidents des CRPMT et des comités sectoriels de main-d'œuvre ont permis d'identifier des pistes d'amélioration qui sont prises en considération dans les travaux. Un meilleur arrimage entre la formation et l'emploi (par le biais de stages par exemple) devrait contribuer à améliorer la persévérance et la réussite scolaire. Par ailleurs, le réseau d'Emploi-Québec sensibilise également les entreprises à l'importance que les étudiants qu'elles emploient puissent obtenir leur diplôme.

**Recommandation 13** : *Qu'Emploi-Québec effectue une plus grande promotion de la Subvention salariale auprès des jeunes en situation de sous-emploi afin que la mesure soit davantage utilisée comme outil d'intégration dans un emploi à la hauteur de leurs qualifications.*

Le manque d'expérience de travail représente un obstacle significatif à l'intégration en emploi et d'autant plus important lorsque ce problème est jumelé à une faible scolarité. De plus, la spécialisation du travail fait en sorte que bien souvent, les jeunes doivent posséder des compétences spécifiques pour intéresser les employeurs alors qu'ils ont souvent une formation plus générale.

Emploi-Québec rejoint tout à fait les préoccupations du CCJ puisque devant l'importance des transitions entre l'école et le marché du travail, il est requis d'aider les jeunes ayant peu ou pas d'expérience de travail à intégrer un emploi de façon durable et faire en sorte que la société puisse profiter du potentiel et du leadership de tous les jeunes disponibles à l'emploi.

Les stages rémunérés offerts par la Commission des partenaires du marché du travail, le Programme d'apprentissage en milieu de travail, les Stages Découvrir de la mesure Services d'aide à l'emploi ainsi que la mesure Subvention salariale sont autant de moyens pour faciliter l'obtention d'un emploi et pourraient être utilisés davantage comme un moyen d'accéder à un

premier emploi et servir de véritable levier favorisant l'apprentissage des compétences et l'intégration durable en emploi.

Cela dit, lorsqu'on analyse de près la participation des jeunes aux mesures actives, on observe que le groupe d'âge 25 à 34 ans est non-négligeable dans la mesure Subvention salariale d'insertion en emploi. Même si le choix des interventions en matière d'aide à l'emploi s'effectue toujours dans le cadre d'une évaluation des besoins, il pourrait être intéressant, à la lumière de cette dernière recommandation du CCJ, de voir comment les jeunes pourraient davantage tirer profit d'une expérience de travail, jumelée à de la formation en entreprise. Une réflexion sur les Stages en milieu de travail est d'ailleurs prévue dans le cadre des différents comités de travail pour soutenir la Table interministérielle formation-emploi, mise sur pied récemment par le gouvernement.

## EN GUISE DE CONCLUSION

Même si Emploi-Québec a consenti des efforts importants ces dernières années auprès des jeunes défavorisés sur le plan de l'emploi, il demeure essentiel que les services publics d'emploi poursuivent leurs efforts pour faciliter l'insertion en emploi des jeunes, tout particulièrement au cours de la période de transition entre l'école et le marché du travail.

Donnant suite aux travaux réalisés par la Direction de la planification et du développement des stratégies, en collaboration avec le CCJ, cinq enjeux ont été retenus par Emploi-Québec à l'égard des jeunes, soit :

- L'accès à une information claire et dynamique sur les besoins du marché du travail permettant de faire des choix éclairés en matière de parcours académique et professionnel.
- La mise en place d'une approche concertée des divers acteurs concernés par l'offre de service aux jeunes afin de favoriser la complémentarité et la continuité des services.
- Les transitions réussies entre l'école et le marché du travail pour une utilisation maximale du potentiel des jeunes.
- La mobilisation des jeunes en difficulté en prévention à la dépendance intergénérationnelle à l'aide financière de dernier recours.
- La persévérance et la réussite des jeunes ayant recours aux mesures et services d'emploi.

Bien que ces enjeux représentent un point d'ancrage important pour positionner l'offre de service d'Emploi-Québec à l'égard des jeunes, l'avis du CCJ apporte une valeur ajoutée non seulement à l'égard de la problématique portant sur les transitions, mais également aux pistes de solution à privilégier. Emploi-Québec poursuivra donc sa collaboration avec le CCJ, lequel sera certainement mis à contribution dans les prochains mois, particulièrement dans le dossier portant sur la persévérance aux mesures et services ainsi que celui sur l'adéquation formation-emploi.

**Source :** Emploi-Québec  
Commission des partenaires du marché du travail

**Date :** Le 11 février 2015